

6 Structure de l'opération

Type d'ordre	I	II
Souscripteurs	• Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; • Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; • Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; • Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.	• Personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; • Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs qualifiés tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et par l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée et justifiant de plus d'une année d'existence à la date de la souscription ; • Investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC 03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM monétaires et obligataires court terme ; • Investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée.
Montant de l'offre	1 450 000 000 MAD	749 999 450 MAD
En % du montant global de l'opération	65,9 %	34,1 %
Nombre d'actions	2000 000	1 034 482
Prix de souscription	725 MAD par action	725 MAD par action
Minimum de souscription par investisseur	4 137 actions, soit 2 999 325 MAD	Aucun minimum
Plafond des souscriptions par investisseur	• Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération, représentant 303 448 actions, soit 219 999 800 MAD ; • Pour les OPCVM, le minimum entre : * 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération, représentant 303 448 actions, soit 219 999 800 MAD et ; * 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 11 juillet 2025.	• Pour l'ensemble des investisseurs hors OPCVM, 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération, représentant 303 448 actions, soit 219 999 800 MAD ; • Pour les OPCVM, le minimum entre : * 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'opération, représentant 303 448 actions, soit 219 999 800 MAD et ; * 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la valeur liquidative au 11 juillet 2025.
Placement	• Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Attijari Intermédiation, CFG Marchés et Valoris Securities ; • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; • Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.	• Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain tels que définis par l'article 3 de la loi n°44-12 et l'article 1.30 de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée, hors OPCVM : Attijari Intermédiation, CFG Marchés et Valoris Securities ; • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger tels que définis par l'article 1.30 paragraphe (c) de la circulaire de l'AMMC n°03/19 telle que modifiée et complétée : Tous les membres du syndicat de placement ; • Pour les autres catégories d'investisseurs hors OPCVM monétaires et obligataires court terme : Tous les membres du syndicat de placement.
Couverture des souscriptions	• Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : - un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : - obligations d'État : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 23 juillet 2025.	• Pour les personnes physiques ou morales de droit marocain ou étranger (non qualifiées), les souscriptions doivent être couvertes à 100% par : - un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) sur le compte du souscripteur, et/ou ; - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : - obligations d'État : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit marocain : aucune couverture au moment de la souscription. • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération ou (ii) ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture au moment de la souscription • Pour les investisseurs qualifiés de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence à la date de souscription de la présente Opération et (ii) n'ayant pas déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (encaissement de chèque, espèces ou virement) ou à 100% par une caution bancaire. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces, chèque, virement et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation des titres en date du 23 juillet 2025.
Modalités d'allocation	• Allocation au prorata des demandes	• 1^{ère} allocation : par itération à hauteur de 140 actions par souscripteur ; • 2^{ème} allocation : allocation du reliquat au prorata de l'excédent des demandes au-delà des 140 actions.
Règles de transvasement	• Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II.	• Si le nombre d'actions demandé au niveau du type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre I.

7 Intermédiaires financiers et syndicat de placement

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller Financier et Coordinateur Global	Attijari Finances Corp	163, avenue Hassan II, Casablanca
Co-Conseillers Financiers	CFG Finance	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca
	Valoris Corporate Finance	Angle Route El Jadida et rue Abou Dhabi, Casablanca
Membres du syndicat de placement	Attijari Intermédiation (Coordinateur)	163, avenue Hassan II, Casablanca
	CFG Marchés	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca
	Valoris Securities	Angle Route El Jadida et Rue Abou Dhabi, Casablanca
	Attijariwafa Bank	2, bd. Moulay Youssef, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca
	Al Barid Bank	798, bd Ghandi - Angle Boulevard Ghandi Et Boulevard Brahim Roudani à Casablanca
	Alma Finance Groupe	92, boulevard d'Anfa, Casablanca
	Artbourse	7, bd. Abdelkrim Al Khatabi, Casablanca
	Atlas Capital Bourse	88, rue Benbrahim El Marrakchi, quartier Hippodrome, Casablanca
	Banque Centrale Populaire	101, bd. Zerkoutni, Casablanca
	Bank Of Africa	140, avenue Hassan II, Casablanca
	BMCE Capital Bourse	140, avenue Hassan II, 7ème étage, Casablanca
	BMCI	26, place des Nations Unies, Casablanca
	BMCI Bourse	Bd. Bir Anzarane, imm. Romandie I, Casablanca
	Capital Trust Securities	50, bd. Rachidi, Casablanca
Organisme assurant le service financier des titres	CDG Capital Bourse	7, Bd Kennedy, Anfa Sup, Casablanca
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine, Rabat
	Crédit du Maroc	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CDM Capital Bourse	201, bd. d'Anfa, Casablanca
	CIH Bank	187, avenue Hassan II, Casablanca
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29, rue Bab El Mansour, Casablanca
	M.S.I.N	Imm. Zénith, Rés. Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca
	Red Med Securities	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine, Casablanca
	Saham Bank	55, bd Abdelmoumen, Casablanca
	Saham Capital Bourse	55, bd Abdelmoumen, Casablanca
Organisme centralisateur de l'opération	Upline Securities	101, bd Rachidi, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca
	CFG Bank	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement des titres en Bourse (côté vendeur)	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II, Casablanca

Mentions légales

La valeur de l'action peut évoluer à la hausse ou à la baisse suivant l'offre et la demande du titre en bourse. Le présent document ne saurait se substituer, en aucun cas, au prospectus relatif à la présente opération, élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) sous le n° EN/EM/012/2025 en date du 04/07/2025. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de TGCC et auprès des membres du syndicat de placement et :

- sur le site internet de TGCC : www.tgcc.ma
- sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma
- sur le site internet de la Bourse de Casablanca : www.casablanca-bourse.com

Construisons plus ensemble

**Du 14 au 18
Juillet 2025**
Souscrivez à une
ambition forte !

PRIX DE
L'ACTION : **725 DH**

TGCC
CONSTRUISONS ENSEMBLE

www.tgcc.ma

1 Présentation de TGCC

TGCC : Un leader national, un acteur régional en pleine croissance

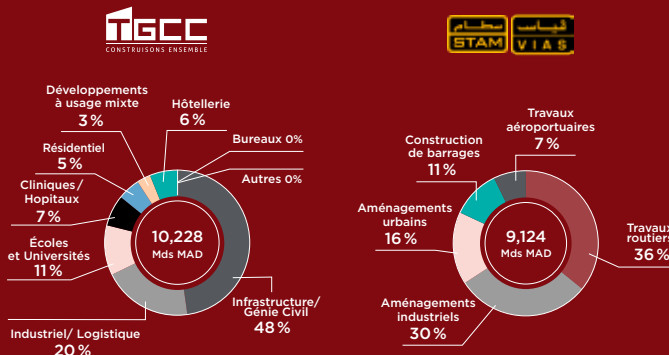
Depuis plus de 30 ans, TGCC s'impose comme un acteur de référence du BTP au Maroc et en Afrique. Avec une expertise reconnue dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des infrastructures complexes, TGCC couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction grâce à un modèle intégré et un portefeuille de filiales spécialisées.

En 2024, le Groupe a franchi un nouveau cap de croissance, avec des produits d'exploitation dépassant les 8 milliards de dirhams, un EBITDA en forte progression et un carnet de commandes record de 10,3 milliards de dirhams. Cette performance reflète la solidité de ses fondamentaux, la confiance de ses partenaires publics et privés, ainsi que sa capacité à exécuter des projets d'envergure au Maroc et à l'international.

Portée par une gouvernance expérimentée, une stratégie de diversification géographique maîtrisée et une ambition forte en matière d'innovation, de qualité et de développement durable, TGCC entend consolider son leadership et accélérer son expansion sur les marchés à fort potentiel.

La vision stratégique portée par le Groupe TGCC depuis son IPO s'articule autour de trois principaux axes : (i) la verticalisation et consolidation de son positionnement, (ii) la diversification et intégration de ses activités, et (iii) l'internationalisation et expansion géographique.

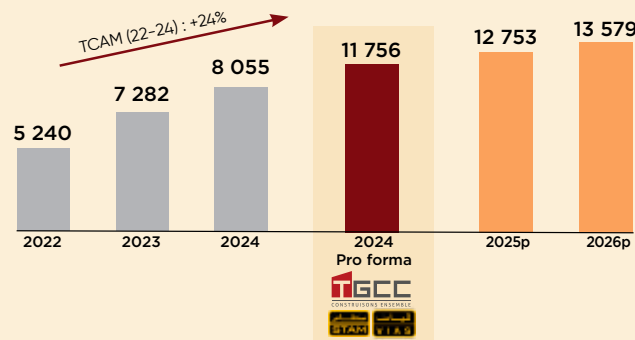
L'acquisition de STAM / VIAS par TGCC concrétise une ambition stratégique claire : former un acteur totalement intégré du BTP et permet de porter le carnet de commandes 2024 à près de 19,4 milliards de dirhams.



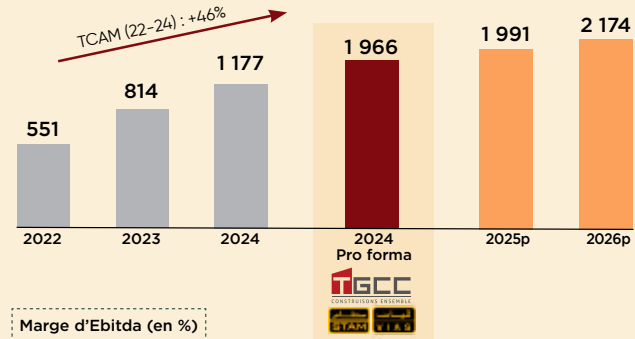
Dans ce contexte, l'opération d'augmentation de capital vise à accompagner cette dynamique de croissance, renforcer la structure financière du Groupe et soutenir ses investissements stratégiques. Elle offre aux investisseurs une opportunité de participer à la trajectoire d'un acteur résilient, rentable et visionnaire.

2 Indicateurs clés

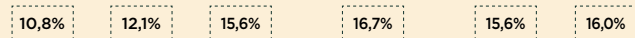
• Chiffre d'affaires (en MMAD)



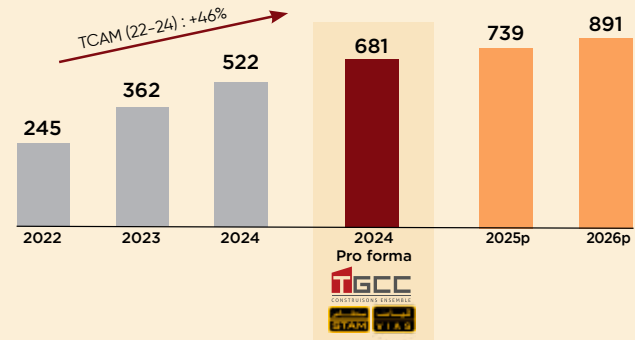
• EBITDA (en MMAD)



Marge d'Ebitda (en %)



• Résultat net (part du Groupe) (en MMAD)



3 Objectifs de l'opération

- Rembourser totalement les fonds levés pour l'acquisition de 60% du groupe STAM (emprunt bancaire de 2,2 mds MAD dont (i) un crédit relais de 1,1 mds MAD et (i) un crédit moyen long terme de 1,1 mds MAD) ;
- Augmenter le flottant en bourse de la Société et permettre aux investisseurs institutionnels et au grand public d'accéder ou de renforcer leur position dans le capital de la Société.

4 Caractéristiques de l'opération

- Nature de l'opération** : Augmentation de capital par émission de 3 034 482 nouvelles actions – Offre à prix ferme de 725 MAD par action
- Conseiller et Coordinateur Global** : Attijari Finances Corp.
- Co-conseillers financiers** : CFG Finance et Valoris Corporate Finance
- Nombre de nouvelles actions émettre** : 3 034 482
- Prix de souscription** : 725 dirhams par action
- Montant global de l'opération** : 2 199 999 450 dirhams
- Période de souscription** : du 14/07/2025 au 18/07/2025 à 15h30 inclus
- Date d'admission des nouvelles actions** : 28 juillet 2025

5 Structure de l'offre

Le montant global de l'opération s'élève à 2 199 999 450 de dirhams sur la base d'un prix par action de 725 dirhams, soit une valeur nominale de 10 dirhams par action et une prime d'émission de 715 dirhams par action.